

Une nouvelle compétition dédiée à nos jeunes tireurs !

LA RELEVE AU 10.9



6 MANCHES
D'OCTOBRE
À AVRIL

POUSSINS
À
MINIMES

FINALE EN
JUN À
FLEURY-LES-
AUBRAIS

CARABINE
ET
PISTOLET

MOYENNE
DES 3
MEILLEURS
SCORES



Sur la route du Centre-Val de Loire !

Organisée par la ligue



du Centre-Val de Loire



Sommaire

Informations générales	2
1. Contact avec les athlètes	2
2.Plans de tir.....	2
3.Inscriptions.....	2
4.Facturations	2
5.Résultats & Palmarès.....	2
6.Rappel règles générales	2
A. Droit informatique et droit à l'image	2
B. Code vestimentaire.....	3
Catégories d'âges : Saison 2026/2027	3
Règlement Challenge Régional des Ecoles de Tir	4
1. Objet de la compétition	4
2.Catégories et disciplines.....	4
A. Carabine	4
B. Pistolet	4
3.Format de la compétition.....	4
A. Phase qualificative (octobre à avril).....	4
B. Participation minimale.....	4
C. Classement général	4
4.Organisation des matchs.....	5
5.Finale régionale	5
A. Lieu et date	5
B. Qualification	5
C. Format de la finale	5
D. Particularités	5
6.Classements	5
7.Récompenses.....	6
8.Engagements.....	6
9.Dossier d'inscription club organisateur d'étape.....	6



Informations générales

► Organisation Ligue :

challengedt@fftir-centre.fr

1. Contact avec les athlètes

Les Présidents de clubs doivent veiller à ce que leurs compétiteurs soient joignables, en s'assurant que les coordonnées de chacun (adresse, téléphone mobile et email) soient accessibles sur [ITAC](#).

2. Plans de tir

La Ligue diffuse tous les plans de tir sur son site internet (fftir-centre.fr) dans la rubrique correspondant à chaque étape du challenge, sous l'onglet « Informations Sportives ».

3. Inscriptions

Les clubs doivent inscrire leurs athlètes via [ISISWEB](#) aux dates indiquées dans la rubrique dédiée à chaque étape du challenge sur le site internet de la Ligue (onglet « Informations Sportives »).

4. Facturations

Les factures sont automatiquement prélevées une fois l'étape du challenge clôturée. Seuls pourront être déduits les engagements des athlètes ayant prévenu préalablement la Ligue de leur absence, ou n'ayant pu participer pour un cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif.

5. Résultats & Palmarès

Les résultats et palmarès du challenge seront disponibles sur le site internet de la Ligue dès la fin de chaque étape.

6. Rappel règles générales

A. Droit informatique et droit à l'image

La participation à toute compétition officielle de la saison sportive implique l'acceptation du traitement informatique des données personnelles nécessaires à l'établissement des résultats et palmarès, notamment la diffusion sur le site internet et les réseaux sociaux de la Ligue, des résultats avec la place, les noms, prénoms et association d'appartenance des tireurs.

Les participants aux diverses manifestations organisées par la Ligue sont susceptibles d'être photographiés ou filmés par des personnels mandatés par la Ligue. Sans contrevenir à l'article 9 du Code Civil, à la réglementation en vigueur, en acceptant sa participation à la compétition ou manifestation pour laquelle il est engagé, le licencié garantit ne pas être lié par une exclusivité quelconque relative à l'utilisation, la reproduction ou la diffusion de son image ou de son nom, autorise librement et à titre gratuit, la Ligue au même titre que toutes personnes physiques ou morales auxquelles elle pourrait se substituer, notamment les départements de la Région Centre-Val de Loire, à le photographier et le filmer dans le cadre de l'événement sportif auquel il participe. Il concède, à titre gratuit, le droit de reproduire, modifier et diffuser les photographies et films ainsi réalisées aux stricts objectifs d'information, de formation, de communication et de promotion du tir sportif et de loisir, à des fins non commerciales, sur tous les supports légaux, pour une durée de 5 ans (à compter du premier jour de la manifestation concernée) tacitement renouvelable.

En cas de désaccord avec ces dispositions, le licencié devra, 10 jours avant le début de toute manifestation (date officielle mentionnée sur le calendrier régional) envoyer au siège social de la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire (154 rue des Fossés – 45400 Fleury-les-Aubrais) son refus par lettre recommandée avec avis de réception. Il pourra alors être identifié sur les lieux de pratique par un dossard de couleur différente à celle des autres participants.



B. Code vestimentaire

À toutes les étapes du challenge : le port de signes religieux n'est pas toléré (La FFTir étant engagée vis-à-vis du ministère des sports par sa délégation de service public et par ses statuts vis-à-vis de ses membres). Le port de vêtement neutres tels que définis dans les règlements sportifs reste permis. Il est de la responsabilité des compétiteurs d'être sur les stands de tir vêtus d'une manière appropriée à un événement Sportif.

Tous les vêtements portés par les concurrents lors des compétitions devront être des tenues sportives appropriés pour les athlètes. Pour toutes les disciplines, les tenues dites « camouflage », « combat » ou « police » sont INTERDITES.

Le port de tenues (**pantalons et haut**) en jean bleu ou denim est INTERDIT. Ces règles vestimentaires s'appliquent également aux « assistants para-tir » ou « loaders » qui sont amenés à rester sur le pas de tir sur toute la durée de la compétition pour aider le tireur à charger l'arme. Ces règles ne s'appliquent pas aux entraîneurs, accompagnateurs ou parents qui sont amenés à être présent sur le pas de tir lors du temps d'installation ou lors des finales.

Durant les compétitions, les athlètes doivent porter des chaussures conformes aux règles. Ils ne sont pas autorisés à porter tout type de sandales, ni à retirer leurs chaussures (avec ou sans chaussettes).

Les équipements des athlètes devront respectés les derniers règlements Ecole de Tir édités par la Fédération Française de Tir, disponible sur son site internet : <https://www.fftir.org/reglements-sportifs/>.

La sanction pour un tireur qui ne portera pas une tenue jugée conforme sera une interdiction de participer à l'étape du challenge.

Catégories d'âges : Saison 2026/2027

Poussins	PF - PG	Nés après le 31/12/2016
Benjamins	BF - BG	Nés entre le 01/01/2015 et le 31/12/2016
Minimes	MF - MG	Nés entre le 01/01/2013 et le 31/12/2014



Règlement Challenge Régional des Ecoles de Tir

Nom du Challenge : Challenge Régional EDT Julien BOUTMARD

1. Objet de la compétition

Le Challenge Régional des Écoles de Tir du Centre-Val de Loire est une compétition organisée par la Ligue Régionale de Tir du Centre-Val de Loire, destinée aux jeunes tireurs licenciés dans les clubs de la région.

Elle a pour objectifs :

- De dynamiser la première partie de la saison sportive,
- D'encourager la pratique compétitive chez les jeunes tireurs,
- De proposer des conditions de match proches des compétitions officielles,
- De favoriser l'expérience et la progression sportive,
- De permettre une participation équitable sur l'ensemble du territoire régional,
- De favoriser la détection minime pour le collectif régional (dès octobre jusqu'à janvier),
- De permettre la qualification des 5 meilleurs de chaque catégorie pour le match Ile-de-France / Centre-Val de Loire (résultats sur les 4 premières étapes).

2. Catégories et disciplines

La compétition est ouverte à toutes les catégories Écoles de Tir :

A. Carabine

- Poussines / Poussins
- Benjamines / Benjamins
- Minimes Filles / Minimes Garçons

B. Pistolet

- Poussines / Poussins
- Benjamines / Benjamins
- Minimes Filles / Minimes Garçons

3. Format de la compétition

Le challenge se déroule en deux phases :

A. Phase qualificative (octobre à avril)

6 manches organisées (une par département de la région).

Une manche par mois (octobre, novembre, janvier, février, mars, avril).

Organisation par les clubs supports avec un **minimum de 15 postes de tir**.

La mise à disposition des cartons doit être fait par le club accueillant.

(1 plomb par carton pour la carabine et 2 plombs par carton pour le pistolet).

Les championnats départementaux et le championnat régional ne peuvent compter comme une manche de ce challenge.

B. Participation minimale

Chaque tireur doit participer à **au moins 3 manches** pour être classé.

Cela permet de ne pas pénaliser les clubs géographiquement éloignés.

C. Classement général

Calcul basé sur la **moyenne des 3 meilleurs scores**.

Classement distinct par catégorie **mixte** et par discipline.

Publication après chaque manche.



4. Organisation des matchs

Matchs organisés selon le règlement École de Tir de la FFTIR.

Tir sur cibles papier ou électronique selon les installations.

Comptage :

- Carabine : au dixième.
- Pistolet : au point entier.

Présence d'arbitres obligatoire (contrôles possibles mais non obligatoires).

Plan de tir type (retiré 10 min, si tir sur cibles électroniques) :

- Série 1 : 9h00 – 10h00
- Série 2 : 10h45 – 11h45
- Série 3 : 12h45 – 13h45
- Série 4 : 14h15 – 15h15
- Série 5 : 16h00 – 17h00

5. Finale régionale

A. Lieu et date

Organisée à **Fleury-les-Aubrais** (45 – Loiret) courant du **mois de juin**.

B. Qualification

Les **15 premiers de chaque catégorie mixte et discipline** sont qualifiés.

Condition : Avoir participé à **au moins 3 manches**.

C. Format de la finale

Match de qualification le matin (2 séries)

- Série 1 – **Carabine** (09h20 – 10h20) : **Poussins – Benjamins – Minimes**
- Série 2 – **Pistolet** (11h20 – 12h20) : **Poussins – Benjamins – Minimes**

Les **8 meilleurs** accèdent à la finale en début d'après-midi (14h15).

Remise des récompenses à **15h30**. Suivi d'un goûter conviviale.

D. Particularités

Finales organisées sur le modèle des finales adultes.

Objectif : familiariser les jeunes avec le haut niveau.

6. Classements

Quatre types de classements seront établis :

- 1 Classement par manche
- 1 Classement général du challenge
- 1 Classement de la finale
- 1 Classement combiné (Carabine et Pistolet) pour les tireurs tirant dans les 2 épreuves.

Chaque classement est réalisé :

- Par catégorie **mixte : Poussins, Benjamins et Minimes**.
- Par discipline (Carabine / Pistolet)



7. Récompenses

Les récompenses sont remises à l'issue de la finale régionale.

L'événement se veut une **grande journée de valorisation du tir sportif**, dans un esprit similaire aux autres disciplines sportives.

8. Engagements

Montant : **5€ par tirs et par étape**

Le montant total de l'étape sera reversé au club accueillant.

Le club devra prendre à sa charge les frais relatif aux arbitres.

9. Dossier d'inscription club organisateur d'étape

Pour la première édition du challenge, la Ligue enverra le dossier aux clubs qu'elle aura ciblée.

Chaque club organisateur devra fournir compléter le dossier d'inscription contenant :

- Le plan de tir mis en place (*modèle fourni*),
- Une fiche de restauration,
- La fiche d'engagement club organisateur complété avec les informations de la manche.

Les clubs peuvent demander l'appui de leur Comité Départemental de Tir (fortement recommandé).

La Ligue sélectionnera ensuite les clubs étapes du challenge pour la saison sportive.

Si plusieurs clubs d'un même département candidate, alors le choix s'effectuera suivant le nombre de postes, l'emplacement géographique du club, les clubs des mois précédents et suivants, ainsi que le calendrier départemental et régional.

Les clubs non retenus seront conservés pour être prioritaire les saisons suivantes, s'il renouvelle leur candidature.

Pour candidater, les clubs doivent posséder à minima 15 postes de tir et un espace d'accueil.

Transmettre des photos du pas de tir et de l'espace d'accueil avec le dossier.

Tout dossier incomplet, ne sera pas traité.